



Mise en œuvre du Plan d'Aménagement  
des Petits Pélagiques

**[ APPEL D'OFFRE N° PAPP/NP/02/10  
LANCEMENT DES PROJETS DANS LA FILIÈRE  
«NOUVEAUX PROJETS INTÉGRÉS»  
PHASE DE SÉLECTION FINALE ]**

## Sommaire

1. Rappel du processus de Sélection et des principes du plan d'aménagement des petits pélagiques.....	2
2. Processus de sélection finale.....	4
3. Evaluation des soumissions et constitution de la liste définitive.....	10
4. Annexes.....	13

---



# 1. Rappel du processus de Sélection et des principes du plan d'aménagement des petits pélagiques

---

## 1.1 Processus de sélection

Le 11 février 2010, le Département de la Pêche Maritime a lancé un Processus de Sélection destiné à retenir les nouveaux projets intégrés associant la création de nouvelles unités de valorisation et/ou un réseau de distribution à terre à l'exploitation des ressources de petits pélagiques de l'Atlantique sud (Stock C).

Ce Processus de Sélection s'articule autour de deux phases :

- **Phase I : Présélection.** Cette phase, aujourd'hui achevée, avait pour objectif d'établir la Liste Restreinte des candidats satisfaisant au mieux aux critères de présélection définis dans le règlement de présélection du Dossier d'appel d'offre N°PAPP/NP/0 2/10.
- **Phase II : Sélection Finale.** Cette phase s'adresse exclusivement aux candidats présélectionnés à l'issue de la Phase I. Elle a pour objectif de retenir les projets les plus valorisants et répondant aux critères de sélection finale du présent appel d'offres.

## 1.2 Principes directeurs du plan de gestion de la pêcherie des petits pélagiques en Atlantique sud – Filière Nouveaux Projets Intégrés

Dans le cadre de nouveaux projets intégrés, l'exploitation des petits pélagiques de la zone C s'articule sur :

- Fixation des quotas
  1. La fixation du TAC (Total Admissible des Captures) global de pêcherie des petits pélagiques
  2. La fixation du TAC correspondant à chacune des cinq zones de pêche dont la zone Atlantique Sud (Zone C)
  3. La fixation du quota pour les nouveaux projets intégrés à partir du TAC correspondant à la zone Atlantique Sud (Zone C).
  4. Le quota attribué à la filière nouveaux projets intégrés est fixé à hauteur de **500 000 tonnes** par an révisable en fonction de l'évolution de l'état de la ressource.
  5. Le volume de pêche maximum pouvant être accordé à un projet est de 60 000 tonnes.

Par conséquent:

- Les soumissionnaires ayant présenté lors de la première phase de l'AO des projets nécessitant un volume de pêche dépassant ce plafond doivent redimensionner leurs projets afin de respecter cette condition.
  - Les soumissionnaires ayant présenté des projets requérant un volume de pêche inférieur à 60 000 tonnes, ne peuvent en aucun cas le réviser à la hausse.
- L'exploitation des petits pélagiques par une flotte adaptée aux infrastructures portuaires disponibles.
  - L'accès à la ressource est tributaire de la mise en place, effective et dans les délais convenus, de nouvelles unités de valorisation et/ou un réseau de distribution à terre tel que présenté dans le projet retenu.
  - Le Département des Pêches Maritimes délivre des accords de principe pour les sociétés répondant aux critères de sélection des projets intégrés dans la limite des possibilités offertes par le quota fixé

annuellement pour les nouveaux projets. Préalablement à la délivrance des accords de principes le bénéficiaire devrait s'acquitter d'une caution bancaire d'un montant de cent mille dirhams (100 000 dhs) par projet.

- En cas de non-réalisation totale ou partielle du projet en question, sauf cas de force majeure, le Département des Pêches Maritimes mettra en jeu ladite caution conformément aux dispositions du présent Appel d'Offres.
- La délivrance de l'autorisation définitive est conditionnée par la réalisation effective des investissements à terre tel qu'indiqué dans le projet, dans un délai n'excédant pas 2 ans.

## 2. Processus de sélection finale

---

### 2.1 Règles de participation

#### 2.1.1 Candidats éligibles

Sont éligibles à participer à cette phase de sélection finale les candidats retenus à l'issue de la phase I de cet appel d'offre.

#### 2.1.2 Composition du Dossier de Soumission

Il est demandé aux candidats présélectionnés de démontrer qu'ils satisfont aux critères de sélection de la phase II du présent appel d'offres à travers la constitution d'un Dossier de sélection finale.

Le Dossier de sélection finale est composé de :

- A. Dossier administratif
- B. Dossier technique
- C. Dossier financier

#### **Les candidats verront leur candidature rejetée dans les cas suivants:**

1. Toute offre déposée hors les délais fixés dans l'appel d'offres.
2. Tous dossier incomplet: On entend par «dossier incomplet» toute offre de soumission ne comprenant pas l'un des trois Dossiers de sélection finale définies au paragraphe ci-dessus ou l'une des pièces constituant chaque dossier tel que définie ci- après.
3. Toute offre comprenant un document qui engage le soumissionnaire et qui ne soit pas signé par le ou les représentants légaux de la société ou des sociétés participant à la deuxième phase.

### **A. Dossier administratif**

#### **a. Lettre de soumission à la phase II**

Cette lettre de soumission du (s) candidat (s) présélectionné (s) à la phase II de l'Appel d'Offres doit être accompagnée de pièces justifiant les pouvoirs conférés :

- A la personne agissant au nom du soumissionnaire dans le cas d'une société seule
- A la personne agissant au nom du groupement et à chacune des personnes agissant au nom des sociétés soumissionnant dans le cadre d'un groupement.

Dans le cas d'un groupement, la lettre de soumission devra être conjointement signée par l'ensemble des membres du groupement.

Le candidat devra élaborer cette lettre, selon le cas du soumissionnaire, à partir du format proposé en annexe comme suit:

- Pour les sociétés existantes: **Annexe 1a**
- Pour les nouvelles sociétés : **Annexe 1b**
- Pour les groupements : **Annexe 1c**

## **b. Existence légale du soumissionnaire (pas de format préétabli)**

Le candidat devra présenter dans cette partie :

- **Cas de la société seule (existante ou nouvellement créée) :**

- Le statut
- Publicité légale au BO ou au journal
- Identification fiscale
- Dernier PV de l'assemblée générale
- Un extrait récent du registre de commerce (modèle J au Maroc) recto verso
- Le numéro au fichier des exportateurs le cas échéant (pour les sociétés exerçant une activité d'exportation).
- Les sociétés en liquidation ou en redressement judiciaires doivent fournir une autorisation judiciaire leur permettant de soumissionner dans le cadre d'appels d'offres lancés par l'Etat
- Document attestant que le soumissionnaire est en situation régulière vis à vis de l'administration fiscale pour les sociétés existantes

- **Cas du groupement :**

Le statut de groupement accompagné des documents constituant le dossier administratif et juridique de chaque société constituant le groupement à savoir:

- Le statut
- Publicité légale au BO ou au journal
- Identification fiscale
- Dernier PV de l'assemblée générale;
- Un extrait récent du registre de commerce (modèle J au Maroc) recto verso ;
- Le numéro au fichier des exportateurs le cas échéant (pour les sociétés exerçant une activité d'exportation).
- Les sociétés en liquidation ou en redressement judiciaires doivent fournir une autorisation judiciaire leur permettant de soumissionner dans le cadre de cet appel d'offre
- Document attestant que le soumissionnaire est en situation régulière vis à vis de l'administration fiscale pour les sociétés existantes

## **c. Lettre d'engagement de partenariat (pour les groupements uniquement)**

Le groupement devra présenter une lettre d'engagement qui précise que ses membres resteront groupés pendant et après le processus de sélection. Cet engagement devra être signé par toutes les sociétés constituant ce groupement.

La lettre d'engagement devra être élaborée à partir du format proposé en **Annexe 2**

A l'issue de la phase II de sélection, la société ou le groupement sélectionné signera **une convention** avec le Département de la Pêche Maritime. Dans le cas de groupement, l'engagement de son maintien sera repris dans cette convention. A défaut du maintien du groupement, le Département se réservera le droit de modifier la convention voire de la résilier.

## **d. Autres documents à fournir dans le cas des navires existants**

Les documents à fournir sont les suivants :

- L'acte de nationalité du navire attestant la propriété du navire par le soumissionnaire
- Attestation d'activité du navire (voir modèle en **Annexe3**)

- En cas de copropriété, la présentation de l'accord de tous les copropriétaires ou la présentation d'une procuration, à l'effet d'engager le navire existant dans ce processus de sélection, sont obligatoires

## **B. Dossier technique**

L'objectif de cette partie est de détailler et de compléter les données techniques du projet présélectionné.

Il s'agit d'évaluer les moyens que le candidat envisage de mettre en œuvre en vue de la réalisation de son projet. Il est à préciser que les dossiers faisant ressortir des projets valorisants, cohérents et réalistes seront les mieux notés. Dans cette partie le soumissionnaire devra présenter le détail des différentes activités du projet ainsi que son planning de réalisation, et ce pour les cinq (5) premières années d'activité. Ce dossier doit être présenté conformément aux critères indiqués ci-dessous:

### **a. Activité de pêche**

Le nombre de navires et le type de conservation à bord doivent être compatibles avec la nature et la capacité de traitement du projet de valorisation à terre.

Pour chaque navire, il faut préciser :

- Les caractéristiques techniques du navire : TJB, TJN, LHT, puissance motrice, tirant d'eau, mode de conservation à bord, VMS, la capacité de congélation à bord pour les navires congélateurs, Age du navire
- Le type et les caractéristiques des engins de pêche :
  - Senne : type, dimensions de la senne, équipements de manœuvre, ...autres
  - Chalut : type, nombre, dimensions des chaluts, équipements de manœuvre, ...autres

### **➤ Seront autorisés à opérer dans le cadre des projets intégrés :**

- les navires nationaux spécialisés dans la pêche des petits pélagiques
- les navires affrétés type RSW / chalutiers congélateurs
  - Le mode d'exploitation : Navires affrétés, Navires nouvellement acquis ou navire moderne existant (Redéployés) ou nouveaux navires issus de la reconversion des navires opérant dans les pêcheries surexploitées

Selon les cas :

- Préciser le type de migration du navire (Activité et zone de pêche d'origine)
- Préciser le type de modernisation :
  - Mise à niveau du navire
  - Modernisation dans le cadre du programme Ibhar ou autre à préciser
  - Refonte du navire
  - Remplacement
- Pour toute refonte, modernisation ou remplacement d'un navire, présenter:
  - Un devis détaillé

- l'échéancier prévu
  - les montants et les modes de financement
- Le nombre de marées prévisionnels par an, volume par marée et par espèce,
  - Le (s) port (s) de débarquement,
  - Le nombre et les qualifications de l'équipage,
  - Les moyens de déchargement et de transport des captures : le soumissionnaire doit décrire les moyens de transport utilisés pour l'acheminement des captures en l'occurrence :
    - Les moyens de déchargement (pompes, séparateurs, palettes, autres)
    - Le temps de déchargement des captures
    - Les conditions de déchargement des captures (caisses, ice box, glace, cartons et tout autres moyens permettant la préservation de la qualité des captures), dans le cas des RSW préciser le ratio poisson /eau par contenant utilisé et sa capacité
    - Les caractéristiques des contenants utilisés : matériaux, volume et poids net de poisson par contenant.
    - Le type, le moyen de transport et le mode de conservation à bord des véhicules
    - La durée du transport des captures entre le port et l'unité de valorisation

## **b. Activité de valorisation ou distribution**

### **b.1. unité de valorisation**

- La localisation et le plan de l'unité
- La description détaillée du processus de valorisation par type de produit fini
- La description détaillée du matériel et des équipements de l'usine
- La capacité de traitement journalière (par cycle pour la congélation)
- Le nombre de lignes de production
- Le volume de matière première à traiter par type de produits finis, par cycle et par jour
- Le procédé assurance qualité du produit (HACCP)
- Les types et caractéristiques des emballages des produits finis (matériaux et dimensions)
- La capacité et conditions d'entreposage de la matière première et produits finis
- Le volume et destination des déchets (traitement local, vente...)
- Les dispositions prises pour le respect de l'environnement
- L'organisation de l'entreprise (taux d'encadrement, staff administratif, structure, pôle marketing, pôle financier...)
- Les emplois permanents et saisonniers en décrivant les fonctions par poste (nombre pour les permanents et le nombre-heure/homme/jour pour les saisonniers)
- Le planning annuel de l'activité de l'unité

## **b.2. Réseau de distribution pour consommation en frais**

Le projet devra couvrir au moins une région non côtière et préciser :

- Les itinéraires retenus
- La population ciblée
- Le nombre, la localisation et le type de point de vente,
- Le nombre et les types de véhicules de transports
- La description des lieux et des moyens de conservation, distribution et triage des produits
- Le planning de réalisation du réseau de distribution
- Prix de vente prévisionnels

## **C. Dossier financier (pas de format préétabli)**

Le soumissionnaire doit présenter les documents financiers suivants :

### **a. Business plan**

#### **c. Les business plans détaillés, par activité pour les 5 premières années**

Le business plan doit détailler **les produits et les charges** prévisionnels des activités inhérentes au projet proposé, à savoir :

- Activité de pêche par type de navire relatif à la flotte acquise ou affrétée;
- Activité de valorisation par type de produit fini;
- Activité de distribution;

Le business plan doit aussi détailler les hypothèses sur lesquelles les produits et les charges ont été calculées et/ou estimés. Les business Plans devront également être fournis sous format numérique (tableau Excel sur Cd-rom).

#### **d. Business plan consolidé pour les 5 premières années**

Le business plan consolidé regroupe les principales rubriques des Business plans détaillés. Le business Plan consolidé devra également être fourni sous format numérique (tableau Excel sur Cd-rom).

### **b. Le plan de financement prévisionnel pour les 5 premières années d'activité : (description détaillée des sources de financement du projet)**

#### **e. Besoins :**

- Montants des Investissements
- Augmentation du Besoin en fonds de roulement
- Remboursement des emprunts contractés

#### **f. Ressources :**

- Renforcement du fonds de roulement de l'entreprise
- Capacité d'autofinancement
- Diminution du fonds de roulement

- Emprunts contractés

De manière générale, les candidats présélectionnés sont invités à présenter les documents justifiant leurs solvabilités et leurs capacités de financement et tout autre document jugé nécessaire pour une meilleure évaluation de la solidité financière de leurs projets.

## **2.2 Soumission du dossier de sélection finale**

### **2.2.1 Clause de confidentialité**

Le Département de la Pêche Maritime s'engage à ne divulguer aucune information dont il pourrait avoir connaissance à travers le dossier de sélection finale.

### **2.2.2 Langue de soumission**

Le dossier de sélection devra être élaboré en **langue française ou arabe**.

### **2.2.3 Format de soumission**

Le dossier de sélection devra être un document entièrement imprimé. *Tout document manuscrit sera automatiquement rejeté.*

### **2.2.4 Remise du dossier de sélection finale**

Le dossier de sélection finale sera placé dans un pli scellé portant la mention «Dossier de sélection finale – Filière Nouveau projet intégré, Pêcherie des petits pélagiques de l'Atlantique sud». Il devra être déposé contre accusé de réception, en **cinq (5)** exemplaires et un (1) original. La date limite de dépôts des dossiers de soumission finale est fixée le 15 novembre 2010 à 16h00.

<p><b>Il est à noter qu'il sera procédé à l'examen du dossier administratif en premier. Pour les dossiers incomplets, un délai d'une semaine ouvrable, à partir de la date de notification sera accordé aux soumissionnaires pour compléter leurs dossiers. Passé ce délai, les dossiers de soumission incomplets seront rejetés .</b></p>
--

Le dossier de sélection finale doit être adressé, au plus tard le 15 novembre 2010 à 16h00

A l'attention de :

**Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime**

A l'adresse suivante :

**Département de la Pêche Maritime  
Direction de la Pêche Maritime et de l'Aquaculture  
BP.476, Agdal - Rabat, Maroc**

Aucun Dossier de sélection ne sera accepté après les Date et Heure Limites.

### 3. Evaluation des soumissions et constitution de la liste définitive

---

#### 3.1 Système d'évaluation des candidats présélectionnés

Les candidats seront évalués sur la **qualité du projet cible proposé**.

#### 3.2 Principes directeurs de la phase de sélection finale

Les projets ayant dépassé le seuil de 60 000 tonnes, fixé par le Département comme plafond par projet, et les projets de moins de 60 000 tonnes mais ayant revu à la hausse leur quota initiale de présélection ne seront pas retenus à l'issue de la phase de sélection finale «nouveaux projets intégrés».

##### **Débarquement des captures**

Les ports de débarquement seront définis par l'administration dans la limite des capacités disponibles. Le débarquement de la totalité des captures dans les ports marocains est obligatoire notamment les produits congelé à bord des navires congélateurs.

##### **Projets favorisés**

Seront privilégiés les projets:

- Utilisant la senne,
- Utilisant les navires issus de la reconversion des navires opérant dans les pêcheries surexploitées,
- Portant sur les activités les plus valorisantes suivantes : conserves, semi conserve, plats cuisinés, et autres produits élaborés.

Pour le cas de la filière congélation à terre, seuls les projets portant sur la congélation des produits élaborés seront examinés. Toutefois, la congélation standard pourrait être tolérée dans le cas des projets mixtes pour servir d'approvisionnement aux activités les plus valorisantes susmentionnées.

Concernant la filière farine et huile de poisson: seuls les projets portant sur la production de l'huile pour consommation humaine associée à la fabrication de farine à haute valeur protéinique (destinée notamment l'aquaculture) seront examinés, et ce dans la limite du quota disponible et selon l'ordre de priorité des filières valorisantes, tel que défini dans le présent l'AO.

#### 3.3 Constitution de la Liste finale

A l'issue de l'examen des dossiers de sélection, il sera procédé au classement des projets sur la base de la grille élaborée à cet effet. Une Liste finale des projets les mieux classés sera arrêtée dans la limite du quota attribué aux nouveaux projets intégrés.

#### 3.4 Demande d'éclaircissements

Des éclaircissements sur le processus de sélection peuvent être demandés par écrit jusqu'au **14 novembre 2010** à :

<p>Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime Département de la Pêche Maritime Division de la Protection des Ressources Halieutiques BP.476, Agdal - Rabat, Maroc</p>
---

Les modifications, compléments ou éclaircissements qui pourraient être apportés au processus de Présélection seront notifiés par écrit à l'ensemble des candidats ayant retiré un dossier d'appel d'offres.

### **3.5 Notification des résultats**

L'ensemble des candidats (retenus et écartés) seront informés du résultat de la sélection par lettre recommandée émanant du Département de la Pêche Maritimes.

Les candidats retenus à l'issue de la phase II (Sélection Finale) seront invités par ce même courrier à signer la convention qui les liera à ce Département en vue de réaliser leur projet d'investissement.

## 4. Annexes

---

### 4.1 Annexe 1 : Lettre de soumission

#### 4.1.1 Annexe 1a : lettre de soumission pour les sociétés existantes

Je soussigné,

**Monsieur / Madame**

.....(Prénom, Nom)

.....(Fonction / Qualité)

Agissant au nom et pour le compte de la société (\*)......(Raison sociale et  
Forme Juridique)

**Soumissionne** à la phase II de l'Appel d'Offres lancé par le Département de la Pêche Maritime pour la  
sélection finale des nouveaux projets intégrés.

(\*) :

Type de société	Siège social	capital
société marocaine	.....	.....
société mixte	.....	.....
société étrangère	.....	.....

**Déclare sur l'honneur :**

- Que les informations communiquées dans le présent dossier de soumission sont exactes.

Fait à ....., le .....

Signature et cachet

**Je soussigné,**

**Monsieur / Madame**

.....(Prénom, Nom)

.....;(Fonction / Qualité)

Agissant au nom et pour le compte de la société (\*).....(Raison sociale et  
Forme Juridique) créée le .....

**Soumissionne** à la phase II de l'Appel d'Offres lancé par le Département de la Pêche Maritime pour la  
sélection finale des nouveaux projets intégrés.

**(\*) :**

Type de société	Siège social	capital
<b>société marocaine</b>	.....	.....
<b>société mixte</b>	.....	.....
<b>société étrangère</b>	.....	.....

**Déclare sur l'honneur :**

- Que les informations communiquées dans le présent dossier de soumission sont exactes.

Fait à ....., le .....

**Signature et cachet**

**Je soussigné,**

Mr / (Mme)..... agissant au nom et pour le compte du groupement..... composé des sociétés indiquées ci dessous.

**Soumissionne** à la phase II de l'Appel d'Offres lancé par le Département de la Pêche Maritime pour la sélection finale des nouveaux projets intégrés.

Nom de la société	Marocaine/ étrangère/ mixte	Capital et siège social	Personne agissant au nom de la société
-------------------	--------------------------------	-------------------------	---

Et

**Déclare sur l'honneur :**

- Que les informations communiquées dans le présent dossier de soumission sont exactes.

Fait à ....., le .....

Signatures et cachets

**4.2 Annexe 2 : Lettre d'engagement de partenariat**

**Nous soussignés,**

**Monsieur / Madame**.....(Prénom, Nom)

.....(Fonction / Qualité)

Agissant au nom et pour le compte de la  
société.....

.....(*Raison sociale et Forme Juridique*)

**et**

**Monsieur / Madame**.....(Prénom, Nom)

.....(Fonction / Qualité)

Agissant au nom et pour le compte de la  
société.....

.....(*Raison sociale et Forme Juridique*)

**et**

**Monsieur / Madame**.....(Prénom, Nom)

.....(Fonction / Qualité)

Agissant au nom et pour le compte de la  
société.....

.....(*Raison sociale et Forme Juridique*)

**Formons le groupement .....**

**et**

**Nous nous engageons sur l'honneur que :**

nos sociétés resteront groupés pour l'exploitation et la valorisation des petits pélagiques dans le cadre de la filière Nouveaux Projets Intégrés.

Fait à ....., le .....

Signatures et cachets

**4.3 Annexe 3 : attestation d'activité du navire**

J'atteste, en ma qualité de.....que le navire  
(Nom)..... immatriculé sous le  
n°.....pavillon.....propriété de Monsieur/Madame(s)  
(Nom, CIN) .....

est en activité dans .....en tant que  
(Type de pêche : Sardinier, Chalutier, .....)

Fait à ....., le .....

Signatures et cachets de :

NB : pour les navires marocains , cette attestation doit être délivrée par la DPM du port d'activité du navire en question